



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

55 Bd Docteur Valois  
38140 RENAGE

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 21

Dont procurations : 6

**OBJET** : Tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars à 19h, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Renage, dûment convoqué en session ordinaire, à la salle Pierre Girerd du Centre socioculturel, sous la présidence de Madame Amélie Girerd, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 mars 2023

**Présents** : MMS. GIRERD - CORONINI - WILT – BASSEY - DONNET – PONZONI – ECOSSE SEGUI - BERTONA – SPOSITO – ROYBON – IDELON – LITAUD – JANON – RAZAFINJATOVO.

**Procurations :**

M. FENOLI donne procuration à M. ECOSSE

Mme TODESCHINI donne procuration à M. SPOSITO

Mme THERON donne procuration à Mme PONZONI

Mme NAVARRO donne procuration à M. LITAUD

Mme VEUTHAY donne procuration à M. BASSEY

Mme PERRIOLAT donne procuration à Mme DONNET

**Excusé.e.s** : MMS. DE LOS RIOS - CANFORA – BOULAÏD - SOLEILHAC – PEREZ GIRALDEZ BLOUZARD.

Monsieur Alexandre Ecosse a été désigné secrétaire de séance

Invité par Madame le Maire, Monsieur Ronald Bassey, Adjoint délégué à la petite enfance et à la vie scolaire, rappelle que les tarifs de restauration scolaire et de périscolaire n'ont pas évolué depuis 2016. En conséquence, il propose de les augmenter de 5% en moyenne en fonction des quotients familiaux.

QUOTIENT FAMILIAL / Prix en euros	0 à 381	382 à 533	534 à 686	687 à 838	839 à 938	939 à 1300	1301 à 1500	1501 à 2000	Supérieur à 2001	Adultes
Restauration par repas	2.35	2.60	2.80	3.10	3.40	3.80	4.20	4.55	4.95	5.25
Périscolaire par heure	0.70	0.90	1.05	1.20	1.35	1.55	1.75	1.95	2.20	

Acte publié et certifié  
exécutoire le  
29 MARS 2023

Pour les extérieurs, le tarif sera modifié en fonction des tranches de quotients familiaux suivants :

QUOTIENT FAMILIAL / Prix en euros	0 à 533	534 à 838	839 à 1300	1301 à 2000	Supérieur à 2001	Adultes
Restauration par repas	4.00	4.25	5.50	5.75	6.00	6.50
Périscolaire par heure	1.50	1.75	2.00	2.25	2.50	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

 **D'APPLIQUER** les tarifs susvisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le Maire,

  
  
**Amélie GIRERD**

- Transmis au représentant de l'Etat le : 29 mars 2023
- Publié le : 29 mars 2023